

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 10 mai 2022 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet.

Sont présents : Messieurs Mathieu Traversy, Benoit Ladouceur, Marc-André Michaud, Bertrand Lefebvre et mesdames Patricia Lebel, Darllie Pierre-Louis, Michèle Demers, Vicky Mokas, Nathalie Lepage, Marie-Eve Couturier et Anny Mailloux.

Sont également présents monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe, madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement et monsieur Pierre Daviault, directeur du développement économique et touristique.

13 969-05-22 Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Nathalie Lepage et résolu unanimement:

QUE la séance soit déclarée ouverte.

ADOPTÉE

13 970-05-22 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Nathalie Lepage et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé avec le retrait des points 17 et 45 de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2022
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 3 mai 2022
5. Liste des comptes à payer pour le mois de mai 2022
6. Liste des chèques émis au mois d'avril 2022
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
8. Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins
9. Rapport de la présidente du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins
10. Rapport de la présidente du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins
11. Dépôt du rapport financier de la MRC Les Moulins pour l'exercice financier 2021 et du rapport de l'auditeur indépendant

12. Reddition de comptes du Fonds régions et ruralité (FRR) pour l'année 2021 - Dépôt des «Données nécessaires aux fins d'évaluation de programme» conformément à l'Entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
13. Adoption du Rapport annuel d'activités du Fonds régions et ruralité (FRR) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021
14. Adoption des priorités d'intervention pour l'année 2022-2023 dans le cadre de l'Entente relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité (FRR) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
15. Dépôt du document intitulé *Faits saillants 2021*
16. Dépôt du Rapport annuel 2021 sur l'application des règlements numéros 146 et 146-1 sur la gestion contractuelle
17. Assemblée des MRC de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) les 25 et 26 mai 2022 - **Retiré**
18. Tournoi de golf de la Fondation Santé Sud de Lanaudière le 24 mai 2022 au Club de Golf Le Mirage
19. Autorisation à déposer une offre de service pour la mesure Soutien au travail autonome (STA) et autorisation de signature de l'entente STA 2022-2023
20. Nomination d'un(e) représentant(e) de la MRC Les Moulins à l'assemblée générale de Moisson Laurentides qui se tiendra le 20 juin 2022 à 16h30
21. Demande de Viagym – Participation financière de la MRC Les Moulins pour les camps de jour
22. Engagement d'étudiantes à titre de « Préposée stagiaire à l'accueil » (poste temporaire) au service du développement économique et touristique
23. Appui d'une candidature au conseil d'administration et à la Table d'orientation de Tourisme Lanaudière
24. Autorisation de signature – Addenda à l'Entente de location avec le Collège régional de Lanaudière à Terrebonne afin de prolonger sa durée et d'agrandir la dimension de l'espace loué
25. Autorisation de signature – Convention d'incubation entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Moments Captura Inc.
26. Autorisation de signature – Addenda à la convention d'incubation entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Multimédia Conception Développement Inc. afin de prolonger de 6 mois
27. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-04-327 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
28. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-04-328 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

29. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-04-331 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
30. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-04-332 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
31. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-04-333 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
32. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-04-334 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
33. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-04-336 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
34. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-04-337 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
35. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-04-338 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
36. Programme PAU PME - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par PAU-22-04-339 comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
37. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-04-340 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
38. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-04-341 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
39. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-04-342 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes, autorisation de déboursier et abrogation de la résolution numéro 13 952-04-22
40. Autorisation de signature - Addenda au contrat de prêt accordé par la résolution numéro 13 250-04-21 tel que recommandé par l'extrait PAU-22-04-343 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes afin de prolonger la période d'amortissement

41. Approbation du Plan de visibilité du concours estival 2022 dans le cadre de la Campagne touristique estivale
42. Mandat d'accompagnement à une démarche visant à obtenir une autorisation du *ministère des Pêches et des Océans (MPO)* en vue des travaux d'aménagement (stabilisation) du cours d'eau CE116 (Fossé Renaud) dans le secteur du chemin Sainte-Marie à Mascouche
43. Dépôt du Rapport de l'état d'avancement des travaux effectués en date du 31 mars 2022 dans le cadre du Programme de planification des milieux de vie durable (PMVD)
44. Mandat de comptages en lien avec l'étude des espaces publics et des réseaux de transport actif et collectif et considération de contextes particuliers (quatre saisons et pandémie/épidémie) dans le cadre du Programme de planification des milieux de vie durable (PMVD)
45. Engagement d'un Aménagiste au service d'aménagement, de l'environnement et du développement durable - **Retiré**
46. Engagement d'un Conseiller en environnement au service d'aménagement, de l'environnement et du développement durable
47. Prolongation du contrat de travail d'une employée occupant le poste temporaire d'aménagiste surnuméraire au service de l'aménagement, de l'environnement et du développement durable
48. Démission d'une employée occupant le poste de Biologiste
49. Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au Comité de vigilance du site de l'entreprise Signaterre Environnement Inc.
50. Autorisation de déposer une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets pour la caractérisation des immeubles et secteurs à potentiel patrimonial
51. Examen et approbation du règlement numéro 1001-343 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les tours de télécommunication dans la zone 8864-23 (secteur du boulevard des Entreprises, à l'ouest de l'avenue Claude-Léveillé)
52. Examen et approbation de la résolution numéro 220328-23 de la Ville de Mascouche concernant un Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant à autoriser la construction d'un concessionnaire automobile à l'angle de l'avenue de l'esplanade et de la montée Masson, sur les lots 4 891 953 et 6 115 984 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 1231
53. Autres sujets
54. Période de questions
55. Clôture de la séance

ADOPTÉE

13 971-05-22 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2022

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2022 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

13 972-05-22 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 3 mai 2022

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 3 mai 2022, soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

13 973-05-22 Liste des comptes à payer pour le mois de mai 2022

Il est proposé par madame Michèle Demers, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2022 au montant de 532 928,77\$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et greffier-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Mai 2022* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2022-123 émis par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 9 376,19\$ (divers postes budgétaires), pour le mois de mai 2022 soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 974-05-22 Liste des chèques émis au mois d'avril 2022

Il est proposé par madame Darllie Pierre-Louis, appuyée par madame Nathalie Lepage et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois d'avril 2022, pour un montant de 837 199,53\$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et greffier-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Avril 2022* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-124 émis par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 7 716,06\$ (divers postes budgétaires) pour le mois d'avril 2022 soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 975-05-22 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Mai 2022* »).

ADOPTÉE

13 976-05-22 Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins suite à la rencontre du 21 avril 2022 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Nathalie Lepage, appuyée par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 21 avril 2022 soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

13 977-05-22 Rapport de la présidente du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 3 mai 2022 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par madame Vicky Mokas et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 3 mai 2022, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

13 978-05-22 Rapport de la présidente du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 10 mai 2022 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre dudit comité le 10 mai 2022, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

13 979-05-22 Dépôt du rapport financier de la MRC Les Moulins pour l'exercice financier 2021 et du rapport de l'auditeur indépendant

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont pris connaissance du rapport financier de la MRC Les Moulins pour l'exercice financier 2021, incluant le rapport de l'auditeur indépendant, soit la firme Mallette Inc.;

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport financier de la MRC Les Moulins pour l'exercice financier 2021 et incluant le rapport de l'auditeur indépendant, soit la firme Mallette Inc., soient et sont acceptés pour dépôt.

QUE ledit rapport financier pour l'exercice financier 2021 et incluant le rapport de l'auditeur indépendant, soit la firme Mallette Inc., soient transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

13 980-05-22 Reddition de comptes du Fonds régions et ruralité (FRR) pour l'année 2021 - Dépôt des «Données nécessaires aux fins d'évaluation de programme» conformément à l'Entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 485-03-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente, la MRC doit saisir les données nécessaires aux fins d'évaluation du programme dans le formulaire électronique que le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) met à sa disposition ;

Il est proposé par madame Michèle Demers, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les « *Données nécessaires aux fins d'évaluation du programme* » pour l'année 2021, soient et sont approuvées telles que proposées et acceptées pour dépôt et qu'elles soient saisies dans le formulaire électronique que le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) met à la disposition de la MRC, le tout conformément aux articles 14.2 et 22 dans le cadre de l'Entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE

13 981-05-22 Adoption du Rapport annuel d'activités du Fonds régions et ruralité (FRR) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 485-03-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente, la MRC doit produire un rapport annuel d'activités et le déposer sur son site internet et le transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport annuel d'activités du Fonds régions et ruralité (FRR) pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adopté et déposé sur le site internet de la MRC Les Moulins, le tout dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

QUE copie de la présente résolution et du rapport annuel d'activités du Fonds régions et ruralité (FRR) pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 soient et sont transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE

13 982-05-22

Adoption des priorités d'intervention pour l'année 2022-2023 dans le cadre de l'Entente relative au volet «Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC» du Fonds régions et ruralité (FRR) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 485-03-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente, la MRC doit adopter ses priorités d'intervention pour l'année 2022-2023, déposer celles-ci sur son site Internet et les transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les *Priorités d'intervention pour l'année 2022-2023*, lesquelles sont jointes à la présente résolution, soient et sont adoptées et déposées sur le site Internet de la MRC Les Moulins, le tout dans le cadre de l'Entente relative au volet «*Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC*» du Fonds régions et ruralité (FRR) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

QUE copie de la présente résolution et des *Priorités d'intervention pour l'année 2022-2023* soient et sont transmises au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE

13 983-05-22

Dépôt du document intitulé *Faits saillants 2021*

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déposer le document intitulé *Faits saillants 2021*;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document intitulé *Faits saillants 2021* soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉE



13 984-05-22 Dépôt du Rapport annuel 2021 sur l'application des règlements numéros 146 et 146-1 sur la gestion contractuelle

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, une municipalité doit déposer, au moins une fois l'an, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application de son règlement sur la gestion contractuelle ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le *Rapport annuel 2021 sur l'application des règlements numéros 146 et 146-1 sur la gestion contractuelle* soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

13 985-05-22 Tournoi de golf de la Fondation Santé Sud de Lanaudière le 24 mai 2022 au Club de Golf Le Mirage

CONSIDÉRANT la tenue Tournoi de golf de la Fondation Santé Sud de Lanaudière le 24 mai 2022 au Club de Golf Le Mirage ;

Il est proposé par madame Darllie Pierre-Louis, appuyée par madame Nathalie Lepage et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Michèle Demers et monsieur Marc-André Michaud soient et sont autorisés à représenter la MRC Les Moulins au Tournoi de golf de la Fondation Santé Sud de Lanaudière le 24 mai 2022 au Club de Golf Le Mirage. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-125 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 600,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 « *Législation-congrès, colloques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 986-05-22 Autorisation à déposer une offre de service pour la mesure Soutien au travail autonome (STA) et autorisation de signature de l'entente STA 2022-2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite déposer une offre de service pour la mesure de Soutien au travail autonome (STA) dans le but de conclure une entente pour ladite mesure STA 2022-2023 ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par madame Michèle Demers et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le dépôt d'une offre de service pour la mesure Soutien au travail autonome (STA) auprès d'Emploi-Québec.

QUE le préfet et/ou le directeur général et greffier-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'entente pour la mesure Soutien au travail autonome (STA) 2022-2023 ainsi que tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

13 987-05-22 Nomination d'un(e) représentant(e) de la MRC Les Moulins à l'assemblée générale de Moisson Laurentides qui se tiendra le 20 juin 2022 à 16h30

CONSIDÉRANT QUE Moisson Laurentides tiendra son assemblée générale le 20 juin 2021 à 16h30 et que la MRC Les Moulins souhaite y déléguer un (e) représentant (e);

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par madame Nathalie Lepage et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Darllie Pierre-Louis soit et est nommée à titre de représentante de la MRC Les Moulins à l'assemblée générale de Moisson Laurentides, le 20 juin 2022 à 16h30.

ADOPTÉE

13 988-05-22 Demande de Viagym – Participation financière de la MRC Les Moulins pour les camps de jour

CONSIDÉRANT la demande de soutien à la MRC Les Moulins de la part du Club de gymnastique Viagym, pour les camps de jour ;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière requise en vue de couvrir la portion des locaux du loyer des camps de jour est de 11 900,00\$.

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par madame Patricia Lebel et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise une l'aide financière au club de gymnastique Viagym en vue de couvrir la portion des locaux du loyer des camps de jour au montant de 11 900,00\$.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le versement de l'aide financière susmentionnée sur dépôt d'un rapport confirmant la tenue de desdits camps de jour ainsi que le nombre de participants inscrits.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2022-126 émis par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 11 900,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2629-972 « Club Viagym » soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Madame Anny Mailloux demande le vote.

Messieurs Mathieu Traversy, Benoit Ladouceur, Marc-André Michaud, Bertrand Lefebvre et mesdames Patricia Lebel, Darllie Pierre-Louis, Michèle Demers, Vicky Mokus, Nathalie Lepage et Marie-Eve Couturier votent pour l'adoption de la présente résolution.

Madame Anny Mailloux vote contre l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

13 989-05-22 Engagement d'étudiantes à titre de « Préposée stagiaire à l'accueil » (poste temporaire) au service du développement économique et touristique

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins au cours de la saison estivale;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'engagement de deux (2) étudiants à titre de Préposé stagiaire à l'accueil au service du développement économique et touristique durant la période estivale pour un maximum de 660 heures pour les deux (2) postes, au salaire horaire de 16,25\$ ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par madame Vicky Mokas et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'engagement des étudiantes suivantes aux postes de Préposées stagiaires à l'accueil au service du développement économique et touristique pour la période estivale, à compter du 11 juin 2022, pour un maximum de 660 heures pour les deux postes, au taux horaire de 16,25\$ :

- Annabelle Boudreault
- Marie-Neige Vallée-Flibotte

QUE la description de fonction jointe à la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE

13 990-05-22

Appui d'une candidature au conseil d'administration et à la Table d'orientation de Tourisme Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite appuyer une candidature au conseil d'administration et à la Table d'orientation de Tourisme Lanaudière;

CONSIDÉRANT l'importance de Tourisme Lanaudière pour les villes de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par madame Vicky Mokas et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins propose et soutienne la candidature de madame Patricia Lebel pour occuper un siège au conseil d'administration de Tourisme Lanaudière.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins propose et soutienne la candidature de madame Corinne Gendron pour occuper un siège à la Table d'orientation de Tourisme Lanaudière.

ADOPTÉE

13 991-05-22

Autorisation de signature – Addenda à l'Entente de location avec le Collège régional de Lanaudière à Terrebonne afin de prolonger sa durée et d'agrandir la dimension de l'espace loué

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 398-01-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente de location d'un local avec le Collège régional de Lanaudière à Terrebonne ;

CONSIDÉRANT QUE le Collège régional de Lanaudière à Terrebonne souhaite prolonger la durée de l'entente et agrandir la dimension de l'espace loué;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par madame Vicky Mokas et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un addenda à l'entente de location d'un local entre la MRC Les Moulins et le Collège régional de Lanaudière à Terrebonne afin de prolonger ladite entente, jusqu'au 31 mars 2023 et d'agrandir la dimension de l'espace loué à 1024 pieds carrés, avec un loyer de 2 048,00, excluant les taxes par mois, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

ADOPTÉE

13 992-05-22 Autorisation de signature – Convention d'incubation entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Moments Captura Inc.

CONSIDÉRANT la convention d'incubation pour InnoHub la Centrale à intervenir avec l'entreprise Moments Captura Inc. ;

Il est proposé par madame Michèle Demers, appuyée par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et greffier-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Moments Captura Inc.

ADOPTÉE

13 993-05-22 Autorisation de signature – Addenda à la convention d'incubation entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Multimédia Conception Développement Inc. afin de la prolonger de 6 mois

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 582-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale avec l'entreprise Multimédia Conception Développement Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Multimédia Conception Développement Inc. souhaite prolonger ladite convention, il y a lieu de modifier la convention d'incubation susmentionnée ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par madame Vicky Mokas et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un addenda à la convention d'incubation entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Multimédia Conception Développement Inc. afin de prolonger ladite convention d'incubation, et ce, jusqu'au 31 octobre 2022.

ADOPTÉE

13 994-05-22 Programme PAU PME – Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) – Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-04-327 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) ;

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de 15 autres avenants à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-22-04-327 du compte rendu de sa rencontre du 25 avril 2022, l'octroi d'un prêt de 25 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 25 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-22-04-327 du compte rendu de la rencontre du 25 avril 2022 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 25 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 25 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 25 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-127 à cet effet, soit émis par le directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE

Programme PAU PME – Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) – Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-04-328 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) ;

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de 15 autres avenants à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-22-04-328 du compte rendu de sa rencontre du 25 avril 2022, l'octroi d'un prêt de 20 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de salle d'entraînement physique ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 20 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-22-04-328 du compte rendu de la rencontre du 25 avril 2022 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de salle d'entraînement physique.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 20 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 20 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 20 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-128 à cet effet, soit émis par le directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE

13 996-05-22

Programme PAU PME – Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) – Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-04-331 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) ;

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de 15 autres avenants à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-22-04-331 du compte rendu de sa rencontre du 25 avril 2022, l'octroi d'un prêt de 25 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 25 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-22-04-331 du compte rendu de la rencontre du 25 avril 2022 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 25 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 25 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 25 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-129 à cet effet, soit émis par le directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE

13 997-05-22

Programme PAU PME – Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) – Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-04-332 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) ;

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de 15 autres avenants à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-22-04-332 du compte rendu de sa rencontre du 25 avril 2022, l'octroi d'un prêt de 35 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par monsieur Benoit Ladouceur et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 35 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-22-04-332 du compte rendu de la rencontre du 25 avril 2022 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.



QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 35 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 35 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 35 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-130 à cet effet, soit émis par le directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE

13 998-05-22

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-04-333 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de 15 autres avenants à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-22-04-333 du compte rendu de sa rencontre du 25 avril 2022, l'octroi d'un prêt de 25 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par madame Nathalie Lepage et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 25 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-22-04-333 du compte rendu de la rencontre du 25 avril 2022 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 25 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 25 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 25 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-131 à cet effet, soit émis par le directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE

13 999-05-22

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-04-334 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de 15 autres avenants à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-22-04-334 du compte rendu de sa rencontre du 25 avril 2022, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-22-04-334 du compte rendu de la rencontre du 25 avril 2022 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-132 à cet effet, soit émis par le directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE

14 000-05-22

Programme PAU PME – Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) – Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-04-336 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) ;

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de 15 autres avenants à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-22-04-336 du compte rendu de sa rencontre du 25 avril 2022, l'octroi d'un prêt de 25 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson ;

Il est proposé par madame Michèle Demers, appuyée par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 25 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-22-04-336 du compte rendu de la rencontre du 25 avril 2022 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 25 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 25 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 25 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-133 à cet effet, soit émis par le directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE

14 001-05-22

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-04-337 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de 15 autres avenants à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-22-04-337 du compte rendu de sa rencontre du 25 avril 2022, l'octroi d'un prêt de 40 000,00\$ à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs ;

Il est proposé par madame Michèle Demers, appuyée par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 40 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-22-04-337 du compte rendu de la rencontre du 25 avril 2022 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 40 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 40 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 40 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-134 à cet effet, soit émis par le directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE

14 002-05-22

Programme PAU PME – Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) – Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-04-338 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) ;

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de 15 autres avenants à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-22-04-338 du compte rendu de sa rencontre du 25 avril 2022, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par madame Vicky Mokus et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-22-04-338 du compte rendu de la rencontre du 25 avril 2022 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-135 à cet effet, soit émis par le directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE

14 003-05-22

Programme PAU PME - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par PAU-22-04-339 comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de 17 autres avenants à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-22-04-339 du compte rendu de sa rencontre du 25 avril 2022, l'octroi d'un prêt de 15 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de salon de coiffure;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par monsieur Benoit Ladouceur et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 15 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-22-04-339 du compte rendu de la rencontre du 25 avril 2022 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, et ce, à l'égard d'une entreprise de salon de coiffure.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 15 000,00\$, dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 15 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions prévues auront été remplies.

QUE le montant de 15 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-136 à cet effet, soit émis par le directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE

14 004-05-22

Programme PAU PME – Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) – Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-04-340 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) ;

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de 15 autres avenants à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-22-04-340 du compte rendu de sa rencontre du 25 avril 2022, l'octroi d'un prêt de 20 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 20 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-22-04-340 du compte rendu de la rencontre du 25 avril 2022 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 20 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 20 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 20 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-137 à cet effet, soit émis par le directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE

14 005-05-22

Programme PAU PME – Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) – Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-04-341 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) ;

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de 15 autres avenants à la convention susmentionnée ;



CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-22-04-341 du compte rendu de sa rencontre du 25 avril 2022, l'octroi d'un prêt de 20 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par monsieur Benoit Ladouceur et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 20 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-22-04-341 du compte rendu de la rencontre du 25 avril 2022 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 20 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 20 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 20 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-138 à cet effet, soit émis par le directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE

14 006-05-22

Programme PAU PME – Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) – Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-04-342 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes, autorisation de déboursier et abrogation de la résolution numéro 13 952-04-22

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) ;

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil a autorisé la signature de 15 autres avenants à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-22-04-342 du compte rendu de sa rencontre du 25 avril 2022, l'octroi d'un prêt de 25 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger la résolution numéro 13 952-04-22 ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par monsieur Benoit Ladouceur et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 13 952-04-22 soit et est abrogée.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 25 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-22-04-342 du compte rendu de la rencontre du 25 avril 2022 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 25 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 25 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 25 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-139 à cet effet, soit émis par le directeur général et greffier -trésorier.

ADOPTÉE

14 007-05-22

Autorisation de signature – Addenda au contrat de prêt accordé par la résolution numéro 13 250-04-21 tel que recommandé par l'extrait PAU-22-04-343 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes afin de prolonger la période d'amortissement

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil a autorisé la signature de 15 avenants à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 250-04-21 le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé un prêt totalisant 50 000,00\$ dans le cadre du Programme PAU PME – Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) suite aux recommandations du comité susmentionné ;

CONSIDÉRANT l'évaluation suite à la demande de révision, ledit comité recommande, par son extrait numéro PAU-22-04-343, de modifier la période d'amortissement du prêt afin qu'elle soit allongée de 36 à 60 mois afin de réduire la charge mensuelle financière ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par monsieur Benoit Ladouceur et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un addenda à la convention de prêt dont la signature a été autorisée par la résolution numéro 13 250-04-21, pour modifier la période d'amortissement du prêt afin qu'elle soit allongée de 36 à 60 mois afin de réduire la charge mensuelle financière, tel que recommandé par l'extrait numéro PAU-22-04-343 du compte rendu de la rencontre du 13 avril 2022 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

ADOPTÉE

14 008-05-22

Approbation du Plan de visibilité du concours estival 2022 dans le cadre de la Campagne touristique estivale

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver le document intitulé *Plan de visibilité du concours estival 2022* dans le cadre de la Campagne touristique estivale ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par madame Michèle Demers et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document intitulé *Plan de visibilité du concours estival 2022* dans le cadre de la Campagne touristique estivale joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est approuvé.

ADOPTÉE

14 009-05-22

Mandat d'accompagnement à une démarche visant à obtenir une autorisation du *ministère des Pêches et des Océans (MPO)* en vue des travaux d'aménagement (stabilisation) du cours d'eau CE116 (Fossé Renaud) dans le secteur du chemin Sainte-Marie à Mascouche

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 311-11-19, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à la firme d'ingénieurs Englobe Corp. pour des services professionnels en ingénierie pour la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux d'aménagement (stabilisation) du cours d'eau CE116 (Fossé Renaud) dans le secteur du chemin Sainte-Marie, à Mascouche ;

CONSIDÉRANT QU'en prévision des travaux susmentionnés, il y a lieu d'obtenir l'autorisation du ministère des Pêches et des Océans (MPO) ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service de la firme Englobe Corp., transmise le 3 mai 2022, pour un mandat d'accompagnement à la démarche visant à obtenir l'autorisation du *ministère des Pêches et des Océans (MPO)* en vue des travaux d'aménagement (stabilisation) du cours d'eau CE116 (Fossé Renaud) dans le secteur du chemin Sainte-Marie à Mascouche, au montant de 3 500,00\$, excluant les taxes.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement des factures au fur et à mesure de l'état d'avancement du mandat.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2022-140 émis par le directeur général et greffier-trésorier pour un montant ne dépassant pas 3 500,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2460-420 « *Entretien des cours d'eau* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

14 010-05-22

Dépôt du Rapport de l'état d'avancement des travaux effectués en date du 31 mars 2022 dans le cadre du Programme de planification des milieux de vie durable (PMVD)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 129-02-21, la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une convention entre la MRC Les Moulins et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) relativement au Programme de planification des milieux de vie durable (PMVD) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déposer le Rapport de l'état d'avancement des travaux effectués en date du 31 mars 2022 dans le cadre du programme susmentionné ;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins dépose le Rapport de l'état d'avancement des travaux effectués en date du 31 mars 2022 dans le cadre du Programme de planification des milieux de vie durable (PMVD), joint à la présente résolution.

ADOPTÉE

14 011-05-22

Mandat de comptages en lien avec l'étude des espaces publics et des réseaux de transport actif et collectif et considération de contextes particuliers (quatre saisons et pandémie/épidémie) dans le cadre du Programme de planification des milieux de vie durable (PMVD)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent donner un mandat de comptages en lien avec l'étude des espaces publics et des réseaux de transport actif et collectif et considération de contextes particuliers (quatre saisons et pandémie/épidémie) dans le cadre du Programme de planification des milieux de vie durable (PMVD);

CONSIDÉRANT la soumission de Eco-Compteur Inc. datée du 10 mai 2022, au montant maximum de 14 450,00\$, excluant les taxes, pour les services susmentionnés ;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de Eco-Compteur Inc. transmise le 10 mai 2022, pour un montant ne dépassant pas 14 450,00\$, excluant les taxes, pour un mandat de comptages en lien avec l'étude des espaces publics et des réseaux de transport actif et collectif et considération de contextes particuliers (quatre saisons et pandémie/épidémie) dans le cadre du Programme de planification des milieux de vie durable (PMVD).

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit et est autorisé à payer l'entreprise susmentionnée sur réception de la facture et lorsque les services auront été effectués.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document pour donner effet à la présente

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2022-141 émis par le directeur général et greffier-trésorier pour un montant ne dépassant pas 14 450,00\$, excluant les taxes poste budgétaire 2610-418 «PMVD», soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

14 012-05-22

Engagement d'un Conseiller en environnement au service d'aménagement, de l'environnement et du développement durable

CONSIDÉRANT QUE compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de procéder à l'engagement d'un Conseiller en environnement au service d'aménagement, de l'environnement et du développement durable, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine ;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Lucie Veillette soit et est engagé au poste de Conseiller en environnement au service de l'aménagement, de l'environnement et du développement durable, à compter du 6 juin 2022, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine. La rémunération sera établie conformément à la classe 8 débutant à l'échelon 9. Une période de probation de six (6) mois continus est requise. Le document intitulé « *Conditions de travail et avantages sociaux* » fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

14 013-05-22

Prolongation du contrat de travail d'une employée occupant le poste temporaire d'aménagiste surnuméraire au service de l'aménagement, de l'environnement et du développement durable

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de prolonger le contrat de travail de madame Imen Belounis occupant le poste temporaire d'aménagiste surnuméraire au service de l'aménagement, de l'environnement et du développement durable ;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise la prolongation du contrat de travail de madame Imen Belounis occupant le poste temporaire d'aménagiste surnuméraire au service de l'aménagement, de l'environnement et du développement durable, et ce, jusqu'au 23 décembre 2022. La rémunération continuera d'être établie conformément à la classe 8, échelon 1. Le document intitulé « *Conditions de travail et avantages sociaux* » fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

14 014-05-22 Démission d'une employée occupant le poste de Biologiste

CONSIDÉRANT la démission de madame Laurie-Ève Lamarche occupant un poste de « *Biologiste* », à compter du 3 juin 2022 à midi ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prenne acte de la démission de madame Laurie-Ève Lamarche, laquelle occupait le poste de « *Biologiste* », à compter du 3 juin 2022 à midi ainsi qu'un départ en vacances à compter du 18 mai 2022 soient et sont acceptés.

QUE les membres du conseil remercient madame Laurie-Ève Lamarche et lui souhaitent bonne chance dans ses nouveaux projets.

ADOPTÉE

14 015-05-22 Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au Comité de vigilance du site de l'entreprise Signaterre Environnement Inc.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant au Comité de vigilance du site de l'entreprise Signaterre Environnement Inc. en remplacement de madame Amélie Parmentier ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Chantal Laliberté, directrice l'aménagement, de l'environnement et du développement durable soit et est nommée à titre de représentante de la MRC Les Moulins au Comité de vigilance du site de l'entreprise Signaterre Environnement Inc.

QUE les membres du conseil remercient madame Amélie Parmentier pour sa participation et son implication au sein dudit comité.

ADOPTÉE

14 016-05-22 Autorisation de déposer une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets pour la caractérisation des immeubles et secteurs à potentiel patrimonial

CONSIDÉRANT la *Loi sur le patrimoine culturel* comportant l'obligation pour une MRC d'adopter un inventaire des immeubles construits avant 1940 qui présentent une valeur patrimoniale;

CONSIDÉRANT la mise en place du programme Caractérisation des immeubles et secteurs à potentiel patrimonial par le ministère de la Culture et des Communications du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le programme vise à soutenir la réalisation des démarches préparatoires à la constitution d'un inventaire du patrimoine immobilier sur le territoire, soient la recension de la documentation existante, l'analyse du portrait historique du territoire, le recensement des immeubles construits avant 1940 ainsi que l'identification des immeubles et des secteurs présentant un potentiel pour l'inventaire;

CONSIDÉRANT l'appel à projets dans le cadre de ce programme dont la date limite pour soumettre une demande est le 31 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT l'intention de la MRC Les Moulins de se prévaloir d'une aide financière en vue de retenir les services de ressources externes pour réaliser ces travaux ;

CONSIDÉRANT l'aide maximale de 75 % des coûts du projet jusqu'à concurrence de 50 000,00\$;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le dépôt d'une demande au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme de Caractérisation des immeubles et des secteurs à potentiel patrimonial.

ADOPTÉE

14 017-05-22

Examen et approbation du règlement numéro 1001-343 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les tours de télécommunication dans la zone 8864-23 (secteur du boulevard des Entreprises, à l'ouest de l'avenue Claude-Léveillée)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1001-343 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les tours de télécommunication dans la zone 8864-23 (secteur du boulevard des Entreprises, à l'ouest de l'avenue Claude-Léveillée);

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-343 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les tours de télécommunication dans la zone 8864-23 (secteur du boulevard des Entreprises, à l'ouest de l'avenue Claude-Léveillée).

QUE le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

14 018-05-22

Examen et approbation de la résolution numéro 220328-23 de la Ville de Mascouche concernant un Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant à autoriser la construction d'un concessionnaire automobile à l'angle de l'avenue de l'esplanade et de la montée Masson, sur les lots 4 891 953 et 6 115 984 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 1231

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation la résolution 220328-23 de la Ville de Mascouche visant à autoriser la construction d'un concessionnaire automobile à l'angle de l'avenue de l'esplanade et de la montée Masson, sur les lots 4 891 953 et 6 115 984 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 1231 ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.2, 137.3 et 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, la résolution 220328-23 de la Ville de Mascouche visant à autoriser la construction d'un concessionnaire automobile à l'angle de l'avenue de l'esplanade et de la montée Masson, sur les lots 4 891 953 et 6 115 984 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 1231.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

#### Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public et des membres du conseil. Aucune question.

14 019-05-22

#### Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Benoit Ladouceur, appuyé par madame Michèle Demers et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

---

Guillaume Tremblay, préfet

---

Martine Baribeau, avocate  
Directrice générale adjointe, greffière-  
trésorière adjointe et directrice du service  
du greffe